



Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5.2.5 : Document graphique complémentaire 1/5000^{ème}

APPROBATION
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :
27 JUIN 2018

Agence KR I TRANS-FAIRE

Légende

- Limite communale
 - Bâtiment
 - Parcelle
 - Secteur affecté par le bruit des infrastructures de transports terrestres répertorié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2002
 - Secteur affecté par le risque d'inondation lié aux remontées de nappes de niveau très élevé (tracé indicatif)
- Secteurs affectés par les risques de mouvement de terrain (tracé indicatif) :
- Carrières (Périmètres non réglementaires et périmètres dit "R.111-3" valant PPR)
 - Zones compressibles (Alluvions, tourbeuses compressibles et carrières remblayées ou anciennes décharges compressibles)

Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D



ZONE D

ZONE C

ZONE B

ZONE A

ZONE B

ZONE C